

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 – 019 : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2011 DU SICTOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – GROS PRODUCTEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat du 08 février 2011

Monsieur le Président propose de fixer le montant de redevance qui sera appelée auprès de certains gros producteurs de déchets en 2011.

Compte tenu de la dotation en bacs de collecte des déchets ménagers, huit entités sont concernées. En tenant compte du service rendu à ces dernières, il est proposé de fixer la redevance 2009, payée par moitié au semestre, à :

- | | |
|---|---|
| ✓ 24 500 € pour l'hôpital Monts et Barrages à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 1 350 € pour la société JARDIVERT à Saint-Léonard de Noblat |
| ✓ 8 000 € pour le carrefour market à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 1 800 € pour le centre éducatif fermé installé Moissannes |
| ✓ 4 250 € pour le lycée – collège à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 1 000 € pour le camping à Saint-Léonard de Noblat |
| ✓ 6 900 € pour le Leader Price à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 400 € pour le camping à Saint-Martin Terressus |
| | ✓ 1 500 € pour le ALDI à Saint-Léonard de Noblat |

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- | | |
|---|---|
| ✓ Fixe le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2011, à : | |
| ✓ 24 500 € pour l'hôpital Monts et Barrages à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 1 350 € pour la société JARDIVERT à Saint-Léonard de Noblat |
| ✓ 8 000 € pour le carrefour market à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 1 800 € pour le centre éducatif fermé installé Moissannes |
| ✓ 4 250 € pour le lycée – collège à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 1 000 € pour le camping à Saint-Léonard de Noblat |
| ✓ 6 900 € pour le Leader Price à Saint-Léonard de Noblat | ✓ 400 € pour le camping à Saint-Martin Terressus |
| | ✓ 1 500 € pour le ALDI à Saint-Léonard de Noblat |

Décide que cette redevance sera perçue de façon semestrielle, pour moitié lors du 1^{er} semestre de l'année et l'autre moitié lors du 2nd semestre de l'année.

Précise que la redevance sera calculée de façon mensuelle, tout mois entamé étant dû, et que chaque mois dû sera affecté du coefficient 1/12 (coefficient s'appliquant aux tarifs inscrits ci-dessus).

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 15.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Redevance d'enlèvement des orudres ménagères 2011 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat

Date de transmission de l'acte : 15/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2011

Numéro de l'acte : 2011-019 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110208-2011-019-DE

Date de décision : 08/02/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers